

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 Novembre 2020, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents: Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Céline BARTHES, Monique BONNAFOUX, Isabelle FAGARD, Déborah LEGER, Antonia RIERA. Messieurs Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD, Pascal VAÏSSE.

Absents excusés : Mr LAFFONT Christophe (procuration Mme BARTHES Céline)

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

Ajout à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Rapport N° 15 : Additif et rectificatif du rapport sur le RPQS 2019
- Rapport N° 16 : Variante de la Grande Traversée du Massif Central

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Nomination d'un secrétaire de séance : Mr FIRINGA Serge

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

Compte rendu d'activités présenté par les élus référents : quatre thèmes sont abordés parmi les nombreux sujets qui concernent la vie municipale :

- Annie BOIX, adjointe déléguée à la réussite éducative présente un bilan très positif de la rentrée scolaire, rappelle que la mairie a procédé à l'embauche de personnel supplémentaire pour la stricte application des protocoles sanitaires et que toute la communauté éducative travaille dans un esprit de responsabilité et de solidarité
- Déborah LEGER, conseillère municipale déléguée, fait le bilan de la première phase de végétalisation du village. Elle rappelle que les élus de la commune ont répondu à un appel à projet du département, que Plaisan a été retenu et que 50 arbres ont été plantés au cimetière et au skate parc. Elle informe les membres du conseil que la commune s'est portée candidate pour la deuxième phase du programme du département pour 50 arbres supplémentaires. Elle profite de ce conseil municipal pour dire combien parents et enfants sont satisfaits du nouveau lieu d'implantation du skate parc.
- Jean-Pierre MANDRAY, conseiller municipal en charge du commerce, de l'artisanat et de la Maison communale de santé se félicite de l'avancée des travaux du 1^{er} étage de la distillerie, du sérieux des entreprises et du respect du calendrier qui permettra l'ouverture au public début janvier, les premiers baux étant déjà signés. Il remercie Antonia RIERA, conseillère municipale qui a pris en charge la question du défibrillateur qui sera installé prochainement.

- Monique Bonnafoux, conseillère municipale en charge de l'action sociale se félicite du succès de la mutuelle communale et de la mise en place en janvier de la permanence d'un travailleur social en mairie à destination des plaissanais, notamment des personnes âgées ou en difficulté.

Madame le Maire remercie les élus et rappelle le devoir de vigilance envers les plus fragiles en cette période de crise sanitaire et sociale.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Autorisation accordée au Maire pour la signature d'un bail emphytéotique

Présentation : Mme Le Maire

La majorité municipale est très attachée au développement des services rendus aux familles.

Parmi les services, l'accueil des tout-petits de 0 à 3 ans est très attendu.

L'association « Tout pour la famille » qui gère déjà neuf micro crèches sur le territoire a accompagné le maire dans ses démarches auprès des instances du département, de la PMI, de la CAF et de communauté de communes qui possède la compétence « petite enfance ».

Dans un premier temps, l'année dernière, la micro crèche a été prévue sur un terrain privé. Le propriétaire de ce terrain devait la construire et ensuite facturer un loyer à l'association gestionnaire de l'équipement.

Malheureusement, entre le directeur de l'association et le propriétaire privé, une rupture de confiance s'est opérée, la CAF se retirant également de ce partenariat. Demande a été faite auprès de la mairie de proposer une alternative afin que ce projet, utile pour les habitants, puisse voir le jour.

C'est ainsi qu'un terrain appartenant au domaine privé de la commune, situé à l'entrée du village, proche de la maison de santé a été pressenti et présenté au porteur du projet et validé par la CAF.

Nous avons opté pour un bail emphytéotique qui permettra à la commune :

- De rester propriétaire du terrain
- D'être exonérée de toutes les taxes
- De percevoir un loyer annuel d'un montant de 4 200 Euros.
- De récupérer le bien (terrain plus construction) dans son patrimoine au terme du bail.

Le bail sera conclu devant notaire pour une durée de 24 ans soit quatre mandats.

Le permis de construire a été déposé, la micro crèche pourra accueillir les tout-petits de 0 à 3 ans à la rentrée 2021.

Ainsi, nous répondons aux besoins des familles et participons à la création de nouveaux emplois sur notre commune.

Monsieur Vaisse explique son vote contre par son refus de soutenir un projet concurrent au premier. Madame le Maire réitère son explication à savoir que le porteur de projet et la CAF ont rompu toute discussion avec le propriétaire du terrain privé.

Vote : contre : 3 (Opposition) Pour : 12

DELIBERATION N°2 : Mandat au CDG34 après avis du CT pour le lancement de la procédure de mise en concurrence risque santé du personnel

Présentation : Mr PINGAUD, premier adjoint en charge des ressources humaines

Lors de la dernière séance, le conseil municipal avait donné son accord pour la saisine du CT du CDG 34 que la commune soit incluse dans la nouvelle procédure de mise en concurrence pour le risque santé des agents.

Le Comité Technique a eu lieu, il convient à présent de donner mandat au CDG 34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque santé.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°3 : Election représentant suppléant au syndicat Hérault Energies

Présentation de Mr Frédéric NEGROU, adjoint

Mr Cyrille COCOLON a démissionné à la rentrée pour se consacrer à son nouveau projet professionnel, il avait été nommé par délibération en date du 02 juillet 2020 était représentant suppléant au Syndicat centre Hérault, le conseil municipal doit élire à nouveau parmi les conseillers un représentant suppléant.

Mme Déborah LEGER propose sa candidature.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°4 : Election représentant suppléant à la CESML

Présentation de Mr Frédéric NEGROU, adjoint

Mr Cyrille COCOLON ayant démissionné, il avait été nommé par délibération en date du 08 Juin 2020 était représentant suppléant à la CESML, le conseil municipal doit élire à nouveau parmi les conseillers, un représentant suppléant.

Mme Déborah LEGER propose sa candidature.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°5 : Délibération modificative N°1 M 14

Présentation Mr Bernard PINGAUD, adjoint en charge des finances

Remboursement de la caution de notre locataire partie 650 euros.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°6 : Création poste rédacteur principal de deuxième classe

Présentation de Mr Bernard PINGAUD, premier adjoint en charge des ressources humaines

L'avancement de grade du rédacteur et l'accroissement des tâches qui incombent à l'administration municipale entraînent la création de poste.

Poste à 35 heures

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°7 : Création poste agent de maitrise

Présentation de Mr PINGAUD

L'avancement de grade de l'agent technique territorial de 2ème classe et l'accroissement des tâches qui incombent au service technique entraînent la création de poste.

Poste à 35 heures

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°8 : Création poste adjoint technique 30 heures

Présentation de Mr PINGAUD

L'accroissement des tâches qui incombent au service technique entraine la création d'un poste de 30 heures.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°9 : Vote tableau des effectifs

Présentation de Mr PINGAUD

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS A TEMPS COMPLET			
Filière administrative			
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 Heures
Rédacteur	B	0	35 Heures
Filière Technique			
Agent de Maitrise	C	1	35 Heures
Adjoint Technique Principal 2° Classe	C	1	35 Heures
Adjoint Technique	C	0	35 Heures
TOTAL		3	
EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET			
Filière Technique			
Adjoint Technique	C	0	32 / 35 ème
Adjoint Technique	C	3	30 / 35 ème
Adjoint Technique	C	0	28 / 35 ème
Adjoint Technique	C	1	5 / 35 ème
Filière Médico -Sociale			
ATSEM PRINCIPAL 2° classe	C	1	30/ 35 ème
TOTAL		5	
C D D			
Filière administrative			

Adjoint administratif	C	1	30 /35 ème
TOTAL		1	

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°10 : Délibération accroissement temporaire d'activité art 3-I.1°

Présentation : Mme Le Maire

Accroissement poste pour l'école si besoin à la rentrée de janvier

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°11 : Autorisation signature avenant prolongation convention groupement achats CCVH

Présentation Mme le Maire

Suite à l'évaluation du schéma de mutualisation conduite en 2020, une démarche de révision de ce schéma sera menée en 2021 afin de faire évoluer certains services mutualisés, voire de créer de nouveaux services, dans le cadre d'un travail collaboratif mené avec l'ensemble des communes de la vallée de l'Hérault.

Dans cette attente et dans une optique d'harmonisation de prise d'effet des futurs services mutualisés, la CCVH propose aux communes adhérentes de conclure des avenants avec la Communauté de communes afin de prolonger la durée des conventions initiales des services (soit jusqu'au 31 mars 2022). Notre commune a adhéré au groupement d'achats.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°12 : Délibération demande de subvention atelier municipaux auprès de l'Etat, Région, Département

Présentation : Mme le Maire

Création d'ateliers municipaux

1. Le projet d'espace commerces et services à la distillerie prévoit la construction de halles à l'emplacement de l'atelier municipal existant. Afin d'accélérer la réalisation de ce projet d'ensemble il est nécessaire de déménager le matériel et l'outillage stocké dans l'actuel bâtiment de la distillerie.
2. Le bâtiment actuel est vétuste, il ne comporte pas de douche et de vestiaires, il est trop exigu et mal adapté aux pratiques professionnelles des agents qui depuis longtemps travaillent dans de mauvaises conditions.
3. La commune est propriétaire d'un terrain bien adapté à la construction d'un bâtiment dédié, à côté du skate parc, espace déjà arboré et à proximité de tous les réseaux.
4. Le nouveau bâtiment, proche du Cœur de ville sans être trop près des habitations, permettra aux employés municipaux de travailler en toute sérénité et sécurité. De plus, le bâtiment atténuera le bruit causé par les enfants qui jouent au skate parc. Il sera protégé par un système de vidéosurveillance.

Les services de l'état nous demandent de déposer rapidement des dossiers d'investissement afin de participer au plan de relance. La sous-préfecture nous assure de son aide financière au travers de fonds spécifiquement attribués aux communes qui contribuent au redémarrage de l'économie. C'est donc le bon moment pour demander une subvention exceptionnelle.

Monsieur Vaisse explique son vote contre par la nécessité de refaire le chemin des Conniols, indiquant que cela devrait être prioritaire.

Montant estimatif du projet : 302 640, 00 euros HT, 363 168.00 euros TTC hors frais d'architecte et étude de sol environ tout compris 30 000 euros HT en plus.

(Les appels d'offres permettront sans doute d'obtenir un montant inférieur.)

Vote : Contre : 1 Pour : 14

DELIBERATION N°13 : Délibération admission en non-valeur

Présentation : Mr Jean-Pierre MANDRAY

L'ancienne locataire du logement de l'avenue de Clermont demande la mise en non-valeur du mois de septembre 2019 d'un montant de 670 euros TTC. Cette personne n'ayant pas occupé le logement pendant tout le mois.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°14 : Autorisation signature convention C E E

Présentation : Mr Frédéric NEGROU, adjoint

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles)

Par la présente convention, la collectivité habilite HERAULT ENERGIES à obtenir, pour notre compte, les certificats d'économies d'énergie correspondant aux actions de maîtrise de la demande d'énergie qu'elle a réalisées et qui, additionnées aux actions de même nature entreprises par les autres membres du groupement visé à l'article 1^{er} ci-dessus, répondent aux critères d'éligibilité des certificats d'économies d'énergie tels que définis par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°15 : Additif et rectificatif du RPQS sur le prix de l'eau potable et assainissement collectif et non collectif 2019

Présentation Mr Christophe DELACROIX, conseiller municipal délégué aux questions liées à l'eau brute et à l'eau potable

Le rapport a été adopté en conseil communautaire le 20 juillet 2020 précisant, qu'un additif serait présenté ultérieurement, soit dès réception des indicateurs de performance des stations d'épuration (supérieures à 2 000 Equivalents habitant), définis par la Police de l'eau, il s'agit donc de voter cet additif ainsi que la correction de petites anomalies.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°16 : Variante de la Grande Traversée du Massif Central

Présentation de Mme Caroline AAUBERT, adjointe

En 2006, le législateur confie au Conseil Départemental et aux communautés de communes la charge de réaliser un plan de partenariat d'itinéraire de randonnées. Dans ce cadre, la CCVH souhaite requalifier le schéma établi.

Aujourd'hui le Conseil Municipal se réunit pour accorder le passage de VTT sur le chemin communal du Mas de Tourrou. Le rapporteur précise que la commune n'aura pas de financements à prévoir pour l'aménagement et l'entretien.

Vote : A l'unanimité

Madame le Maire et le premier adjoint répondent aux questions écrites posées par l'opposition :

- Sur l'aménagement de l'entrée de Plaissan, route de Sète. Monsieur Pingaud, premier adjoint indique qu'il suffit de consulter le permis d'aménager de la société Hectare pour voir qu'un plateau traversant est dessiné. Les réserves sont prévues pour les aménagements qui seront faits ultérieurement par les services du département.
- Sur l'aménagement de la route de Bélarga, le département, maître d'œuvre aux côtés de la commune, attend la décision du tribunal qui va statuer sur les requêtes formulées par les épouses Bourdelle contre le lotisseur Statim suite aux problèmes récurrents d'évacuation des eaux usées. La commune étant elle-aussi impliquée dans ce conflit, son avocate a participé à la réunion d'une batterie d'experts qui a eu lieu sur place. Lorsque la décision du tribunal sera rendue et les injonctions connues, les démarches auprès du département pour l'aménagement de cette voirie pourront reprendre. Les travaux ont été évalués à 400 000 euros dont la moitié à la charge de la commune.
- Caméras de vidéosurveillance : Monsieur Vaisse demande à voir les trois devis règlementaires. Frédéric Négrou, adjoint en charge du dossier les lui présente en spécifiant que ces caméras seront utiles à la fois au petit centre commercial et à la maison de santé et qu'il a suivi les recommandations du capitaine de gendarmerie en charge de ce type de dossier pour le choix du prestataire.
- Sur la future crèche, les explications ayant été données au moment du vote du premier rapport, le maire indique qu'elle n'a rien à ajouter aux explications déjà fournies.

Suite aux différentes questions de l'opposition, Madame Annie Boix, adjointe en charge de la réussite éducative regrette que l'intérêt de l'opposition ne soit dirigé que sur des questions de voirie ou d'urbanisme et que le volet humain – écoles, personnes âgées ou fragiles – ne soit jamais interrogé. Madame Céline Barthès affirme, quant à elle, que ces sujets ne lui sont pas indifférents. Madame Boix précise alors que sa remarque ne s'adressait qu'à Monsieur Vaisse.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 20 h 02